

DEMANDE D'EXTENSION DE GARANTIE D'ASSURANCE APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE OU CONDUITE SUPERVISEE

ELEVE :

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance:
 N° d'enregistrement du dossier 02 (NEPH) :

VEHICULE :

Marque : Marque :
 Type : Type :
 N° d'immatriculation : N°d'immatriculation :

CONTRAT :

Nom du souscripteur :
 N° de police ou sociétaire :
 Date de souscription :
 Taux de bonus : Ou de malus :

ACCOMPAGNATEUR(S) (*) :

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DATE de délivrance du permis B (depuis 5 ans sans interruption)	NOMBRE de sinistres avec responsabilité depuis 3 ans
Père					
Mère					
Tuteur Légal					
Autre(s) accompagnateurs(s)					

(*) *Doit être conducteur dénommé au contrat d'assurances.*

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE :

Raison sociale :
 Adresse :

Les soussignés :

- Certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus,
- Certifient avoir pris connaissance des conditions qui s'imposent en matière de conduite accompagnée dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de conduite supervisée (arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B), et s'engagent à s'y conformer.
- Déclarent être informés que tout manquement au respect des conditions rappelées ci-dessus, ainsi que toute fausse déclaration, sont susceptibles d'entraîner le refus de garantie, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles.

Signature du souscripteur du contrat :

Signature du ou des accompagnateurs :

**LETTRE D'ACCORD DE L'ASSUREUR POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPE
DE LA CONDUITE (CONDUITE ACCOMPAGNEE) OU LA CONDUITE SUPERVISEE**

Contrat d'assurance N° :

Numéro d'immatriculation du ou des véhicules:

Nom et prénom du souscripteur :

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du ou des accompagnateurs(s) :

La société d'assurances ci-dessous dénommé :

--

- Sollicité par demande, en date du, en vue d'une participation :

- A l'apprentissage de la conduite (conduire accompagnée)*

ou

- A la conduite supervisée *

- Déclare accepter l'extension des garanties à la situation de conduite accompagnée ou de conduite supervisée.

Responsabilité civile	Dommages

A, le

Pour la société d'assurances :

L'extension de garantie ne prendra effet qu'à la date de l'établissement de l'«attestation de fin de formation initiale» ou de l'«autorisation de conduire en conduite supervisée ».

* ***Barrer la mention inutile***

Cette garantie ne doit pas faire l'objet de conditions différentes tarification par rapport à celles prévues au contrat et acceptées par le souscripteur.

Au niveau de la franchise :

Le contrat ne prévoyant pas de franchise ne doit pas faire l'objet de modification, lorsque le contrat prévoit une franchise, celle-ci est appliquée sans modification.

Le montant de cette franchise est de :